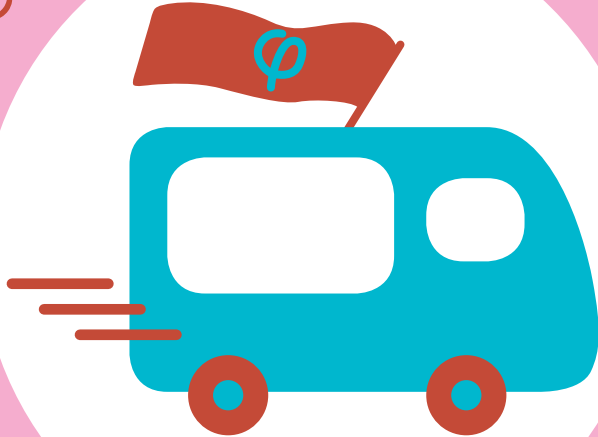


la caravane insoumise



• **ACCÈS AUX DROITS** •

Depuis deux ans déjà, les caravanes insoumises pour l'égalité des droits sillonnent les routes de France durant l'été et font escale dans des dizaines de villes. À chaque étape, elles se rendent **dans les quartiers populaires** des villes traversées.

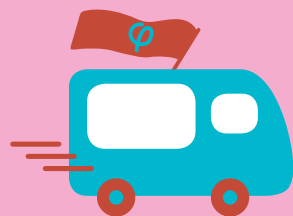
Ce kit s'adresse à tou-te-s les insoumis-es qui veulent continuer la campagne des caravanes pour l'égalité des droits en allant à la rencontre des habitant-e-s.

Il comporte les informations et argumentaires pour **l'accès aux droits sociaux et civiques**. Mais chaque groupe peut décider de piocher et d'adapter la caravane selon ses envies et ses moyens. Aujourd'hui, **des millions de personnes restent sans droits sociaux et civiques**. Les habitant-e-s des quartiers sont celles et ceux qui souffrent le plus des politiques menées ces dix dernières années. **La caravane organise le retour du peuple en politique car la politique ce n'est ni leurs magouilles, ni leurs mensonges, mais notre vie quotidienne.**



**POURQUOI  
DES CARAVANES  
POUR L'ÉGALITÉ  
DES DROITS ?**

---



Des caravanes pour l'égalité des droits font le tour de France **depuis l'été 2016 dans des quartiers populaires** pour affirmer que notre République est une et indivisible et que tou·te·s ses citoyen·ne·s sont éga·le·ux en droits. Elles ont déjà parcouru des centaines de quartiers populaires et doivent continuer dans tout le pays.

Elles ont pour objectif :

- **d'aller à la rencontre** des habitant·e·s et de créer des espaces conviviaux de discussion
- d'informer sur **les droits civiques** et de convaincre autour de notre programme *l'Avenir en commun*
- d'informer sur **les droits sociaux**

## DROITS CIVIQUES //

### 1/ CHIFFRES CLEFS

- 3 millions de personnes non inscrites (comme si les inscrit·e·s de Paris, Lyon et Marseille ne votaient pas)
- 6,5 millions de mal inscrit·e·s (personnes ayant déménagé, perdu leur carte d'électeur...)

Le non-accès aux droits met à mal l'égalité entre les citoyen·ne·s et la justice sociale. C'est en premier lieu les jeunes, les personnes les moins diplômées et celles ayant acquis la nationalité française qui sont le plus exclues ou éloignées de la citoyenneté.

Or l'oligarchie qui règne sous la 5<sup>e</sup> République s'accommode très bien de cette dissolution du peuple qui n'a plus de souveraineté.

## 2/ QUI A DE FORTES CHANCES DE NE PAS ÊTRE INSCRIT·E SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

- Les jeunes ayant déménagé entre leurs 16 et leurs 18 ans, 15% des nouve-lles-aux électeurs et électrices ne sont pas inscrit·e-s automatiquement sur les listes
- Les personnes ayant acquis la nationalité française récemment
- Les personnes ayant eu 18 ans avant 1997 quand l'inscription n'était pas automatique sur les listes

## 3/ COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre** de l'année précédant l'élection.

3 solutions pour s'inscrire :

- En se rendant à la mairie
- Par courrier
- Par Internet (uniquement dans certaines mairies)

Vérifier si la ville fait de l'inscription sur les listes électorales par Internet à cette adresse en tapant le code postal.

**Si c'est possible par Internet**, il faut que la personne ait un mail pour pouvoir se créer un compte (ou alors utilisez votre propre compte, en mettant l'adresse email de la personne dans le formulaire) et scanner/ prendre une photo de la carte d'identité et du justificatif de domicile.

Si la ville ne fait pas d'inscription sur les listes électorales

ou si la personne n'a pas d'adresse mail, imprimez ce formulaire et faites des copies des papiers demandés afin que la personne ait juste à les amener en mairie. Vous pouvez aussi faire un mandat.

#### 4/ DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- **Photocopie de la pièce d'identité** : carte d'identité ou passeport valide ou expiré depuis moins d'1 an. Pour une personne naturalisée française récemment n'ayant pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
- **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois à choisir parmi : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.
- Formulaire à remplir à télécharger en cliquant ici

> La personne inscrite reçoit ensuite sa carte électorale par courrier.

#### **Si la personne vit chez ses parents ou est hébergée par un proche.**

##### **Documents nécessaires :**

- Formulaire rempli
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne souhaitant s'inscrire
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui l'héberge
- Une lettre signée de la personne attestant de l'hébergement
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de cette personne

#### **Si la personne n'a pas le temps ou ne peut pas se déplacer à la mairie, il est possible de se faire inscrire sur les listes par une personne vous représentant.**

##### **Documents nécessaires :**

- Formulaire rempli
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne souhaitant s'inscrire
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité de la personne mandataire
- Mandat écrit et signé attestant que la personne souhaitant s'inscrire donne le droit à la personne tiers de l'inscrire : procuration sur papier libre où seront inscrits les noms du mandant et du mandataire

# DROITS SOCIAUX //////////////////////////////////////

## 1/ QUEL CONSTAT ?

Loin de l'imaginaire de la « fraude sociale » massive qui culpabilise celles et ceux survivant grâce au soutien d'aides publiques, la réalité des personnes précaires recouvre surtout un non-recours aux divers services sociaux.

### Quelques chiffres :

- 36% des personnes qui ont droit au RSA (revenu de solidarité active) socle ne le réclament pas soit 5,3 milliards d'euros non-dépensés
- 21 à 34% des personnes éligibles à la CMU (couverture maladie universelle) n'en font pas la demande
- Un-e jeune sur cinq ne sollicite pas les aides auxquelles il a droit
- Dépistage du cancer pour les plus de 50 ans : 60% des gens qui pourraient l'obtenir n'en font pas la demande

Le non-recours contribue donc à maintenir les gens dans la pauvreté.

Pour les personnes sans-domicile fixe, cela est accentué par l'obligation d'avoir une adresse stable à laquelle recevoir son courrier, pour entamer la plupart des demandes d'aides sociales. Or les associations ou services municipaux de « domiciliation » (c'est-à-dire fournissant une boîte aux lettres et un accompagnement social) sont saturés et ne peuvent accueillir de nouvelles personnes.

Par ailleurs, on observe un durcissement des conditions d'accès aux droits directement lié aux baisses de subvention de la Sécurité Sociale et des collectivités territoriales : celles-ci sont contraintes de durcir les pré-requis pour obtenir leurs aides, impactant directement des milliers de foyers subissant déjà des situations de pauvreté.

## 2/ POURQUOI LA SITUATION EMPIRE ?

Les personnes en situation de précarité ont des difficultés grandissantes à accéder aux prestations sociales qui leur sont pourtant destinées (minima sociaux, accompagnement...) pour diverses raisons :

- Le manque d'information ou la difficulté à recevoir ces informations.
- La complexité des démarches à réaliser pour débloquer les droits, accentuée par la fermeture de lieux physiques d'institutions et la dématérialisation des actes administratifs.
- Les pratiques abusives de certaines institutions ainsi que la réduction des aides proposées par les collectivités territoriales, conséquence directe des baisses de financements.
- Le manque de financement donné aux services sociaux et aux associations, pourtant chargés d'informer et d'accompagner les personnes.

## 3/ LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

La politique économique menée par Emmanuel Macron depuis son élection, visant à stigmatiser l'«assistantat», va dans le sens d'un contrôle renforcé des personnes bénéficiant de prestations sociales, perpétuellement soupçonnées de vouloir frauder.

Par ailleurs, d'autres éléments viennent renforcer le non-recours aux droits :

- La suppression des services publics de proximité telles que les agences des institutions (CAF, assurance maladie, La Poste...) ou les gares SNCF les moins « rentables » (moins de transports = moins de facilités à accéder aux services, de plus en plus concentrés dans les grandes villes).
- L'affaiblissement des bailleurs sociaux suite à la baisse des APL, qui jouaient pourtant un rôle central dans l'accompagnement des publics en difficulté.
- La « circulaire Collomb », du nom du Ministre de l'Intérieur, qui met fin à l'hébergement inconditionnel.



#### **4/ LES CONTRE-PROPOSITIONS ET SOLUTIONS DE LA FRANCE INSOUMISE**

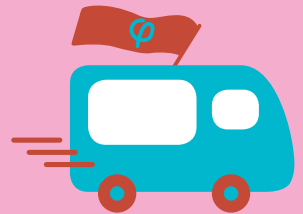
- Création d'une garantie dignité de 1 000 euros par mois versée sans contrepartie à toute personne majeure et qui ne pourrait être suspendue, afin que personne ne continue de vivre sous le seuil de pauvreté. Cette garantie sera versée automatiquement par l'administration fiscale pour éviter le risque de non-recours.
- Développement des infrastructures publiques (généralisation du Wi-Fi dans les espaces publics) et mise en place d'un tarif social pour l'accès à internet, afin que chacun-e puisse utiliser les technologies numériques nécessaires à l'insertion et l'accès aux droits. La formation à l'usage de ces outils dès l'école sera développée et les services publics s'adapteront pour proposer aux usagers un accompagnement plus individualisé.
- Augmentation des effectifs des services publics pour accompagner réellement les usagers.
- Soutien aux associations assurant un accueil immédiat et sans condition aux personnes en difficulté.
- Revalorisation des moyens d'accompagnement pour les structures d'accueil de jour et d'hébergement qui permettent aux personnes de survivre mais également de sortir de la précarité.
- Création de partenariats entre institutions et associations pour agir par un accompagnement à la fois personnalisé et global des personnes précaires, coordonné par un-e référent-e unique.
- Mise en place d'un financement national immédiat aux associations et structures publiques locales pour assurer un plan d'urgence de domiciliation des personnes sans-abri.

## 5/ AIDER À L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX AVEC LA CARAVANE

- Utilisez le site <https://mes-aides.gouv.fr/> pour faire une simulation (attention le site ne fonctionne pas pour les personnes sans papiers). Vous pouvez utiliser le petit livre 50 droits d'urgence contre l'exclusion si besoin.
- Conseil : noter seulement le revenu principal de la personne (salaires, RSA, retraites...) pour avoir ensuite un panorama des aides auxquelles la personne aurait le droit et vérifier ensuite avec la personne ce qu'elle touche déjà ou non. De plus le site est normalement très fiable, mais pas de faux espoirs donc on continue à dire « normalement, vous auriez droit à ce(s) droit(s), je vais vous dire où vous allez pouvoir vérifier cela et le(s) faire valoir ».
- Lorsque le résultat de la simulation apparaît, noter sur un papier les droits de la personne et les papiers nécessaires pour les obtenir et les orienter vers le point d'accès aux droits / Maison du droit et de la justice du quartier ou vers un centre social qui pourront les aider à les faire valoir réellement. Bien noter aussi que c'est le résultat de la simulation sur le site [mes-aides.gouv.fr](https://mes-aides.gouv.fr/).
- Il peut être intéressant d'aller en amont voir des associations locales pour leur proposer d'orienter des personnes vers elles

# PRÉPARER L'ACTION DE LA CARAVANE

---



## 1 Matériel minimum :

- Une ou deux tables + quelques chaises
- Quelques boissons, bonbons ou gâteaux à partager
- Des tracts, autocollants et affiches
- Un téléphone ou tablette pouvant aller sur internet pour les simulations des droits sociaux
- Feuilles de contact pour inscrire de nouvelles et nouveaux insoumis-es et encourager à créer des groupes d'action dans les quartiers où nous allons

## 2 Matériel pour aller plus loin :

- Un **véhicule** qui peut être décoré. Attention à ne pas coller directement sur le camion mais utiliser aimants ou pâte à fixe.
- Un **barnum** ou un parasol qui vous rendent visibles et peuvent vous protéger de la pluie ou du soleil
- Une **sono** pour mettre de la musique

## 3 Comment choisir les quartiers ?

Pour choisir les quartiers les plus pertinents, vous pouvez vous appuyer sur la carte des quartiers en géographies prioritaires qui regroupe les quartiers dont les revenus sont les plus faibles, que vous pouvez consulter ici.

Bien évidemment ce choix des quartiers doit aussi s'appuyer sur votre connaissance du terrain : **quartiers populaires**, jour de marché, supermarché, place passante... N'hésitez pas à aller rencontrer directement les personnes en allant faire du porte-à-porte.

4

#### **Demander l'autorisation préfectorale/ à la mairie pour installer la caravane**

Il est nécessaire de faire une **déclaration préalable d'occupation de l'espace public** auprès de la préfecture de votre département ou de la mairie. Cette demande doit être effectuée 3 jours au moins avant le passage de la caravane et 15 jours au plus. Cette demande doit prendre la forme d'une lettre. Un récépissé de déclaration vous sera remis. Il sera nécessaire de l'avoir sur vous lors de la venue de la caravane pour pouvoir prouver, le cas échéant, votre droit à occuper cet espace.

5

#### **Donner de la visibilité à vos étapes et inviter la presse locale**

Pour populariser la venue de la caravane, il est essentiel de **prévenir la presse locale** pour les inviter à venir faire un reportage et écrire un article sur le sujet. Un communiqué de presse pourra vous aider dans cette démarche.

Très important, il faut pendant la journée prendre des photos, vidéos,... pour les mettre sur les réseaux sociaux et raconter votre action ! N'hésitez à nous faire remonter les photos et récits de ces journées à l'adresse : **caravanes@lafranceinsoumise.fr**

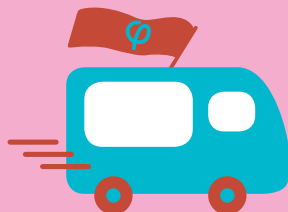
Page facebook : **<https://www.facebook.com/caravaneinsoumise/>**

6

#### **Annoncer l'arrivée de la caravane dans le quartier**

Pour assurer la réussite de la journée, il est important de prévenir les habitant-e-s de la journée où la caravane sera présente. Pour cela, vous avez à votre disposition **des affichettes personnalisables** à coller en amont de l'action. Vous pouvez aussi **distribuer des tracts** ou faire du porte-à-porte pour l'annoncer.

# UNE FOIS SUR PLACE



# 1

## ORGANISER L'ACTION

La caravane reste généralement de **10h à 18h** dans un quartier, afin de laisser le temps aux personnes de revenir ramener des papiers ou rediscuter mais ce temps de présence est à adapter selon votre groupe d'action. Le fait de rester dans le quartier assez longtemps permet de pouvoir dire aux personnes rencontrées « on reste jusqu'à 18h, vous pouvez ramener vos papiers ou dire à vos voisin-e-s/ami-e-s que l'on est là toute la journée ».

**Le matin :** installation du barnum/parasol, des tables, chaises, bonbons, boissons, ... Il est vraiment important d'installer une ambiance conviviale, la caravane est un endroit d'échange et de discussion.

**Faire un point avec les insoumis-es présent-e-s :** leur donner des argumentaires, connaissances des associations, explications sur les outils informatiques, et leur expliquer comment va se passer la journée, faire attention s'il y a de nouvelles et nouveaux militant-e-s à ce qu'ils-elles ne soient pas perdu-e-s (tracter avec elles-eux...)

Si vous êtes assez nombreux : **faites des équipes de porte à porte** pour informer du passage de la caravane.

Il est important d'aborder les gens en expliquant que cette caravane est aujourd'hui dans leur ville mais qu'elle est sur les routes depuis l'été 2016, d'expliquer notre démarche et de parler du programme de *l'Avenir en commun*.



Ne pas jeter sur la voie publique



[www.lafranceinsoumise.fr](http://www.lafranceinsoumise.fr)

